



Les Rayons de la Transparence !



COMITE DE PILOTAGE

18^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie, le mardi 24 juin 2014

Compte rendu

Le mardi 24 juin 2014, le Comité de pilotage a tenu sa 18^{ème} réunion ordinaire dans la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie.

Etaient présents à cette réunion 15 membres du Comité de pilotage, ainsi que le Coordonnateur national et ses collaborateurs.

La réunion présidée par le Ministre des mines et de l'énergie, Monsieur Dammipi NOUPOKOU, président du Comité de pilotage, a débuté à 15 heures 40 minutes sur des mots de bienvenue adressés aux membres du Comité de pilotage.

Le projet d'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Lecture et adoption du compte rendu de la 17^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage ;
2. Examen du rapport d'activités ITIE-Togo 2013 ;
3. Point sur le processus du choix du Conciliateur ;
4. Point sur l'organisation de l'atelier-bilan ;
5. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 30 avril 2014.

1. Adoption du compte rendu de la 17^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage

Le compte rendu de la 17^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le jeudi 10 avril 2014 a été adopté après amendements.

2. Examen du rapport d'activités ITIE-Togo 2013

Le rapport d'activités de l'ITIE-Togo pour l'année 2013 n'a pas pu être examiné parce que les membres du Comité de pilotage ont voulu que le Coordonnateur national leur adresse un résumé de ce rapport d'activités pour leur en faciliter la compréhension afin de permettre à chacun d'apporter ses observations. L'examen du rapport a donc été ajourné pour la prochaine réunion.

3. Point sur le processus de choix du Conciliateur

La Demande de propositions pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 a été envoyée aux trois cabinets retenus (KPMG, Fair Links et Moore Stephens). Selon le calendrier établi dans la Demande de proposition, les propositions de ces trois cabinets doivent parvenir au Secrétariat technique au plus tard le 10 juillet 2014. Le contrat sera signé le 15 août 2014 avec le cabinet qui sera retenu à l'issue des évaluations et les rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 seront disponibles au plus tard le 25 novembre 2014.

Un débat a eu lieu autour de la question de la publication des contrats dans les rapports conformément à la Norme ITIE. Les membres ont souhaité que le Coordonnateur national approche les autres pays qui ont déjà publié des rapports suivant la Norme ITIE pour voir comment ils ont géré la question des clauses de confidentialité dans les contrats dans le but d'éviter des poursuites juridiques avec les industries extractives.

4. Point sur l'organisation de l'atelier-bilan

Le Coordonnateur national a expliqué aux membres que seule la contrepartie de l'Etat est disponible pour assurer le fonctionnement du Secrétariat technique et que l'atelier-bilan n'est pas prévu dans le plan d'actions 2014-2016. Aucun partenaire technique et financier n'ayant également pas mis ses fonds à disposition, l'atelier-bilan ne peut pas être organisé.

5. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 30 avril 2014

Ce point de l'ordre du jour a été proposé par le Président qui voulait plutôt parler du rapport d'audit du Don MDTF de la Banque mondiale pour l'exercice clos le 30 avril 2013. Puisqu'il y a eu confusion de date, le Président a montré un exemplaire de ce rapport d'audit aux membres qui ont eux aussi souhaité en avoir chacun une copie afin de suivre la mise en application des recommandations de l'auditeur.

Après un long débat sur l'audit des fonds alloués à l'ITIE-Togo, il a été retenu que tous les fonds mis à la disposition de l'ITIE-Togo par les partenaires techniques et financiers ainsi que par le gouvernement fassent l'objet d'audit à la fin de chaque année bien que l'ITIE-Togo fonctionne avec un plan d'actions triennal.

Les membres se sont penchés sur la question de la gestion des comptes de l'ITIE-Togo. ils ont décidé qu'au cours d'une prochaine réunion, il sera décidé si l'ITIE-Togo doit fonctionner selon la comptabilité publique ou privée.

Divers

Dans les divers, le Président a rappelé au Coordonnateur national de faire la liste des nouveaux membres afin qu'il puisse les nommer par arrêté.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été débattus, la réunion a pris fin à 18 heures 30 minutes.

Adopté à Lomé, le 28 novembre 2014

*Pour le Comité de pilotage
Séance ordinaire du 24/06/2014*

Le Coordonnateur national

Didier Kokou AGBEMADON

